

Séance ordinaire du 7 juin 2010

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce septième jour de juin deux mille dix (7 juin 2010) à 19 h 30 au 1260 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller.
M. Nicolas Gauthier, conseiller

M. Gaëtan Léveillé, conseiller est absent.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est aussi présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de l'assemblée

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Juin 2010

7. Adoption du second projet de règlement 396-2010 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation de la zone Ra-03

8. Adoption du règlement 398-2010 créant un service incendie

9. Inscription – Congrès FQM 2010

10. Nomination du maire suppléant

11. Renouvellement du prêt temporaire n° 5 – Place Louis-Denis

12. Appartenance Mauricie – Achat de calendriers édition 2011

13. Démission d'un pompier

14. Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

15. Octroi de contrat – Lignage de rues

16. Octroi de contrat – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout

17. Mandat à Pluritec pour une demande de certificat d'autorisation au MDDEP – Développement domiciliaire – rue des Seigneurs et rue des Gouverneurs – Phases IV et V

Séance ordinaire du 7 juin 2010

18. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Développement domiciliaire – R. Pellerin
19. Octroi de subvention – Comité d'embellissement
20. Appui à la CPTAQ – 9047-8246 Québec inc. (a/s Yvan Boisvert)
21. Embauche – Inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement
22. Octroi de contrat – Toiture Centre communautaire
23. Rejet des soumissions – Gazébo parc Réal-St-Onge
24. Virée du Maire – Autorisation de passage
25. Autorisation de signataires – Entente Loisirs et sports – Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
26. Autorisation de signataires – Entente Bibliothèque Saint-Thomas – Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie
27. Proclamation des Journées de la culture
28. Demande de dérogation mineure – Caroline Montoya et Michel Deschenes
29. Varia
 - 29.1 Rencontre des directeurs de la MRC de Maskinongé - Autorisation
 - 29.2 Motion de félicitations – Journal Le Stéphanois

Période de questions

30. Levée de l'assemblée

2010-06-201

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point VARIA ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il informe que relativement au dossier de l'hôtel de ville, le conseil est à rédiger l'entente de vente entre la caisse et la municipalité afin d'obtenir les approbations requises : pour nous, celles du ministre des Affaires municipales et de la population, une soirée d'information est prévue le mardi 29 juin, une convocation par publipostage sera faite; pour la caisse, celle de leur fédération. Tout ceci devrait être complété à la fin juillet.

Les travaux sur les infrastructures de nos deux réservoirs d'eau potable sont terminés depuis le 18 mai. Il invite aussi la population à se conscientiser relativement à leur consommation d'eau.

Aussi, il souhaite la bienvenue à madame Pascale Petit qui agira à titre d'inspectrice-adjointe en bâtiment et en environnement durant la saison estivale.

En terminant, il félicite madame Suzanne Boulanger ainsi que madame Nicole Verville, toutes deux bénévoles au journal Le Stéphanois, pour le 2^e prix pour la « Conception graphique magazine » vol.31, no 10, novembre 2009 et le 3^e prix « Conception publicitaire » Cours de danse sociale, au concours de l'AMECQ.

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2010 et de la séance extraordinaire du 17 mai 2010 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

Séance ordinaire du 7 juin 2010

2010-06-201

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2010 et de la séance extraordinaire du 17 mai 2010 soient et sont adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 07-06-2010 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois;

2010-06-202

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 07-06-2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la Directrice générale & Secrétaire-trésorière dépose les états de revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 mai 2010.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2010-06-203

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver les déboursés de mai 2010 totalisant 106 010,89 \$.

Il est de plus résolu d'approuver les comptes à payer au 31 mai 2010 au montant de 76 080,67 \$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Consultants MESAR inc. – Honoraires professionnels – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

2010-06-204

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 34485 pour un montant total de 4 564,67 \$ à Consultants MESAR inc., pour des honoraires professionnels relativement à la mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II (rés. 2008-05-179)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Consultants MESAR inc. – Honoraires professionnels – Développement domiciliaire rue François-Chrétien – Phase III

Séance ordinaire du 7 juin 2010

2010-06-205

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 34492 pour un montant total de 8 392,26 \$ à Consultants MESAR inc., pour des honoraires professionnels relativement au développement domiciliaire de la rue François-Chrétien – Phase III (rés. 2010-04-141)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Les Laboratoires Shermont – Contrôle qualitatif – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II

2010-06-206

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # BO2807 pour un montant de 710,25 \$ à Les Laboratoires Shermont, pour des honoraires professionnels relativement au contrôle qualitatif – Mise à niveau des infrastructures d'eau potable – Phase II (rés. 2009-11-382).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Groupe Qualitas inc. – Contrôle qualitatif – Développement domiciliaire rue François-Chrétien – Phase III

2010-06-207

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 1005055 à Groupe Qualitas inc. pour un montant total de 1 992,78 \$ pour des honoraires professionnels relativement au contrôle qualitatif – Développement domiciliaire rue François-Chrétien – Phase III (rés. 2010-05-177).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Pluritec – Honoraires professionnels – Démolition de la base de plein air – Secteur Saint-Thomas-de-Caxton

2010-06-208

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 7947-01 à Pluritec inc. pour un montant total de 4 071,97 \$ pour des honoraires professionnels relativement à la démolition de la base de plein air – Secteur Saint-Thomas-de-Caxton (rés. 2010-03-087).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

R.J. Lévesque & Fils Ltée – Remplacement de la pompe du puits n° 5

2010-06-209

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise de payer la facture # 1831 à R.J. Lévesque & Fils Ltée pour un montant total de 4 785,90 \$ \$ pour le remplacement de la pompe du puits n° 5

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Juin 2010

2010-06-210

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits et approuve les transferts budgétaires et affectation de surplus suivants :

Séance ordinaire du 7 juin 2010

Description	Compte G/L	Montant
Inscription M. Milot – Cours pince de désincarcération	02.220.00.454	434 \$
4 bunkers	23.030.00.725	7 763 \$
Pièces déneigeuse (bras de poussée, bloc glissières, colonne avant)	02.330.10.640	2 000 \$
	02.330.20.525	2 456 \$
Bouteille de calibration – Détecteur 4 gaz	02.320.00.526	210 \$
Arpentage Lac Bourassa et chemin Paul-Landry	02.320.00.411	1 295 \$
Fauchage	02.320.00.459	7 000 \$
Émondage petit St-Étienne, 5 ^e et 6 ^e rang	02.320.00.521	8 000 \$
Rechargement de chemins (5 ^e rang et autres)	02.320.00.521	20 000 \$
Ponceau – rue de la Terrasse / Anselme-Bourassa	02.320.00.521	4 000 \$
Resurfacement de rues (trottoir St-Joseph, des Pins, Gabelle et autres)	02.320.00.521	5 000 \$
Réparation muret – Borne-fontaine sèche lac Boisvert	02.320.00.521	6 000 \$
Puisard – rue des Seigneurs	02.320.00.521	4 000 \$
Ponceau ave Saint-Thomas-de-Caxton	02.320.00.521	2 000 \$ transfert budgétaire du poste 02.320.00.411
Refaire décharge pluviale Anselme-Bourassa	02.320.00.521	11 000 \$ transfert budgétaire du poste 02.320.00.411 et affectation du surplus accumulé de 19 000 \$
Égout bas de la côte de l'église	02.414.00.521	8 000 \$
Imprimante multifonctions – Biblio St-Thomas	02.702.31.670	150 \$
Chapiteau 20x20	23.080.00.725	4 596 \$
Matériel pour troussees – Premiers répondants	02.223.10.650	626 \$
Chandails et casquettes	02.223.10.650	306 \$
TOTAL		113 836 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Adoption du second projet de règlement 396-2010 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation de la zone Ra-03

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès peut, en vertu des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, modifier ses règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE le «Règlement de zonage» numéro 234-90 a été adopté en 1990 et qu'une mise à jour de ce règlement s'impose ;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Marc Bastien pour la présentation du présent règlement lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 29 mars 2010, 18h30;

Séance ordinaire du 7 juin 2010

ATTENDU QUE l'avis annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 12 mai 2010 et s'est tenue le 25 mai 2010;

ATTENDU QUE tous les membres présents du conseil déclarent, à la demande du maire, avoir lu le présent document et son annexe;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est acceptée unanimement par les membres présents du conseil (des copies du règlement et son annexe sont disponibles pour l'assistance);

2010-06-211

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le second projet de règlement portant le numéro 396-2010 modifiant le règlement de zonage 234-90 de manière à modifier les marges d'implantation de la zone Ra-03.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Adoption du règlement 398-2010 créant un service incendie

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés à la municipalité en matière de protection et de sécurité contre l'incendie, notamment par la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) et la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., chapitre S-3.4);

CONSIDÉRANT que la municipalité offre un service de protection et sécurité contre les incendies et qu'elle entend maintenir ce service;

CONSIDÉRANT que la municipalité veut définir le mandat du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'étendue et les caractéristiques du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'état et la capacité des équipements et du personnel dont peut disposer la Municipalité en matière de sécurité et protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour la municipalité, dans ces conditions et compte tenu de ses capacités budgétaires, de garantir que son service de protection et de sécurité contre les incendies puisse intervenir lors d'un incendie pour sauver de la destruction l'immeuble qui est la proie des flammes;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut offrir par contre un service de protection et de sécurité contre les incendies qui mettra tout en œuvre pour, à tout le moins, éviter qu'un incendie ne se propage d'un immeuble à un autre;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire et dans l'intérêt de la municipalité de circonscrire le niveau de service que la municipalité offre en matière de sécurité et de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue 3 mai 2010 par Richard St-Pierre;

2010-06-212

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement portant le numéro 398-2010 créant un service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juin 2010

9. Inscription – Congrès FQM 2010

2010-06-213

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire et trois (3) membres du conseil à participer au congrès de la FQM qui se tiendra à Québec le 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2010. La municipalité assumera les frais d'inscription de 2 675,14 \$, en plus des frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Nomination du maire suppléant

2010-06-214

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès nomme Francine Boulanger comme maire suppléant pour la prochaine période de trois (3) mois et ce, à compter du 7 juin 2010. Elle est de plus autorisée à remplacer le maire à la MRC de Maskinongé si le maire ne peut être présent. Elle est aussi autorisée à signer les effets bancaires pour et au nom de la municipalité, en l'absence du maire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Renouvellement du prêt temporaire n° 5 – Place Louis-Denis

2010-06-215

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès renouvelle pour une période d'un (1) an le prêt n° 5 (Développement domiciliaire - Place Louis-Denis) au montant de 1 428 532 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Appartenance Mauricie – Achat de calendriers édition 2011

2010-06-216

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'achat de 25 calendriers historiques, édition 2011 de Appartenance Mauricie sous la thématique de l'enfance, au coût de 250 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Démission d'un pompier

2010-06-217

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission comme pompier du Service incendie de Saint-Étienne-des-Grès de monsieur Jean Grenier et ce, effectif rétroactivement au 5 mai 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

2010-06-218

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès dépose une demande d'aide financière pour l'amélioration de chaussées (rue Principale, boul. Gabelle), protection de routes (muret borne-fontaine sèche 4^e rang – Lac Boisvert), drainage pluviaux (de la Terrasse, Anselme-Bourassa, des Seigneurs), et émondage préventif (5^e, 6^e rang, petit

Séance ordinaire du 7 juin 2010

St-Étienne) à monsieur Jean-Paul Diamond, député, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Octroi de contrat – Lignage de rues

CONSIDÉRANT que des soumissions sur invitations ont été demandées;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions, à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Lignes Plus M.L.	8 899,00 \$
Lignes Maska	8 760,00 \$
Lignco Sigma	8 724,40 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

2010-06-219

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat de lignage des rues à Lignco Sigma pour un montant de 8 724,40 \$ en plus des taxes. Advenant une divergence dans les quantités, le tarif linéaire et/ou unitaire de la soumission s'appliquera.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Octroi de contrat – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions, à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Pluritec inc.	18 700 \$
BPR – Infrastructure inc.	18 100 \$
Dessau	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme ;

2010-06-220

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accorde le contrat pour l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout à BPR – Infrastructure inc. pour un montant de 18 100 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Mandat à Pluritec pour une demande de certificat d'autorisation au MDDEP – Développement domiciliaire – rue des Seigneurs et rue des Gouverneurs – Phases IV et V

2010-06-221

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la firme Pluritec à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une demande pour l'obtention d'un certificat autorisant les travaux pour le

Séance ordinaire du 7 juin 2010

développement domiciliaire – Prolongement des rues des Seigneurs et des Gouverneurs – Phases IV et V. De plus, le conseil s'engage à fournir à la fin des travaux, un certificat de conformité signé par un ingénieur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Octroi de contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Développement domiciliaire – R. Pellerin

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de Groupe Qualitas et de Les Laboratoires Shermont pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet domiciliaire – R. Pellerin, à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Groupe Qualitas inc.	7 080,00 \$
Les Laboratoires Shermont inc.	7 846,25 \$

2010-06-222

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux du développement domiciliaire - R. Pellerin à Groupe Qualitas inc. pour un montant de 7 080 \$ en plus des taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Octroi de subvention – Comité d'embellissement

CONSIDÉRANT qu'un budget de 10 500 \$ a été accordé dans les prévisions budgétaires pour l'année 2010 au Comité d'embellissement;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation de la répartition des dépenses a été effectuée de manière à rapatrier les achats à la municipalité;

2010-06-223

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès verse un montant de 2 641 \$ au comité d'embellissement, tel qu'il apparaît au document transmis par madame Micheline Ferland et ce, en un seul versement. La balance du budget sera administrée directement par la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Appui à la CPTAQ – 9047-8246 Québec inc. (a/s Yvan Boisvert)

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation porte sur le lotissement, l'aliénation et sur l'utilisation non agricole des lots et partie des lots 2 547 175, 2 547 174 et 2 546 894 situés dans la zone industrielle Id-01, sur une superficie de 17 653.9 m²;

CONSIDÉRANT que ces lots sont situés en territoire agricole protégé par la Loi;

CONSIDÉRANT que ce type de projet est permis dans cette zone en vertu du règlement de zonage 234-90, article 94;

CONSIDÉRANT que la demanderesse possède, en vertu de droits acquis et d'autorisations de la Commission, sur les lots visés une gravière-sablière avec garage et centre administratif ainsi qu'une usine de fabrication de béton et une usine de béton bitumineux;

Séance ordinaire du 7 juin 2010

CONSIDÉRANT que la demanderesse désire rationaliser ses activités et dissocier les activités d'extraction des activités commerciales et industrielles de fabrication de béton et de béton bitumineux;

CONSIDÉRANT que cette dissociation des usages existants ne modifiera aucunement la nature des usages eux-mêmes dans ce milieu et que leur incidence demeurera la même, soit nulle pour le territoire et l'activité agricole de ce secteur;

CONSIDÉRANT que les autorisations demandées n'auront aucune incidence négative pour l'agriculture notamment en regard des distances séparatrices relatives aux odeurs liées aux activités d'élevages;

2010-06-224

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve et appuie la demande de 9047-8246 Québec inc. (a/s Yvan Boisvert) auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

21. Embauche – Inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été effectué;

2010-06-225

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès embauche madame Pascale Petit au poste d'inspecteur-adjoint en bâtiment et en environnement pour une période maximale de 16 semaines et ce, à compter du 7 juin 2010. Le salaire versé sera de 15 \$/l'heure et la municipalité assumera les frais de déplacement au tarif de 0,42 \$/km.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Octroi de contrat – Toiture Centre communautaire

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour la réfection de la toiture du centre communautaire, à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Toitures Thermotech inc.	23 710,69 \$
Construction Dany Croteau enr.	32 318,37 \$
Rénovation Denis St-Pierre & fils	37 980,18 \$

2010-06-226

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat pour la réfection de la toiture du centre communautaire à Toitures Thermotech inc. pour un montant de 23 710,69 \$ incluant toutes les taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

23. Rejet des soumissions – Gazébo parc Réal-St-Onge

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Rénovation Guy Lord pour la construction d'un gazébo au parc Réal-St-Onge, à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Rénovation Guy Lord	44 471,62 \$

Séance ordinaire du 7 juin 2010

CONSIDÉRANT que l'offre est de beaucoup supérieur au budget alloué à ce projet;

2010-06-227

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rejette la soumission de Rénovation Guy Lord pour la construction d'un gazébo au parc Réal-St-Onge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

24. Virée du Maire – Autorisation de passage

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Trois-Rivières afin d'autoriser le passage sur les rues de la municipalité dans le cadre de l'activité de la Virée du Maire qui se déroulera le dimanche 13 juin 2010;

CONSIDÉRANT les plans des deux circuits (60 km et 87 km);

2010-06-228

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le passage de la Virée du Maire sur les rues municipales selon les plans présentés, soient :

- Circuits 60 km : chemin Marcotte, 4^e rang, rang des Dalles et rue Principale
- Circuits 87 km : chemin Marcotte, 4^e rang, rang des Dalles rue Principale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

25. Autorisation de signataires – Entente Loisirs et sports – Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

CONSIDÉRANT le désir des deux municipalités d'éviter une tarification supplémentaire aux utilisateurs non résidents des services de sport et loisir;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires occasionnés aux organismes municipaux par les utilisateurs non résidents des activités sport et loisir;

CONSIDÉRANT les économies qu'engendre la présente entente aux municipalités en leur permettant d'offrir des services de qualité tout en évitant de dupliquer les infrastructures;

CONSIDÉRANT que la présente entente permet une utilisation optimale des infrastructures de chaque municipalité sans surcharge aux non résidents;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a approuvé la signature de ladite entente par sa résolution 2010-05-149;

2010-06-229

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le contenu de l'entente de Loisirs et Sports préparé par Yvon Richard, Directeur des Loisirs et autorise le maire, monsieur Robert Landry et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée à signer l'entente de Loisirs et Sports pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juin 2010

26. Autorisation de signataires – Entente Bibliothèque Saint-Thomas – Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité de relocaliser la bibliothèque du secteur Saint-Thomas dans les locaux de la Caisse Desjardins de l'ouest de la Mauricie;

CONSIDÉRANT le bail soumis par la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie;

2010-06-230

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine le contenu de du bail de location et autorise le maire, monsieur Robert Landry et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, madame Nathalie Vallée à signer le bail de location d'un local à l'intérieur de la succursale de la Caisse Desjardins dans le secteur Saint-Thomas pour et au nom de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

27. Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU que l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

2010-06-231

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

28. Demande de dérogation mineure – Caroline Montoya et Michel Deschenes

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par madame Caroline Montoya et monsieur Michel Deschenes consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal à 13 mètres de la ligne avant de la propriété au lieu de 12,2 mètres, distance maximale telle que prescrite à l'article 75 du règlement de zonage 234-90, pour la propriété située au 255, rue François-Chrétien, sur le lot 4 485 627 de la zone Ra-10;

Séance ordinaire du 7 juin 2010

CONSIDÉRANT que les propriétaires n'avaient pas été avisés, par l'inspecteur en bâtiment et en environnement, de l'existence d'une marge avant maximale lors de l'émission du permis de construction;

CONSIDÉRANT qu'accepter la demande ne causerait pas de préjudice au voisinage et à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la construction se situe dans une courbe de rue, à proximité de l'emprise d'Hydro-Québec et n'a aucune incidence sur le bâti de la zone;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Caroline Montoya et de monsieur Michel Deschenes;

2010-06-232

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Caroline Montoya et monsieur Michel Deschenes et concernant le lot 4 485 627 (255, rue François-Chrétien), zone Ra-10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29. *Varia*

29.1 *Rencontre des directeurs de la MRC de Maskinongé - Autorisation*

CONSIDÉRANT que l'ensemble des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers de la MRC de Maskinongé ont manifesté l'intérêt de se rencontrer périodiquement afin d'échanger et de discuter de différents sujets découlant de la gestion municipale;

CONSIDÉRANT que l'accord de chacun des conseils est souhaité;

2010-06-233

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à participer aux rencontres des directeurs généraux et secrétaires-trésoriers et la municipalité assumera les frais inhérents à ces rencontres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

29.2 *Motion de félicitations – Journal Le Stéphanois*

2010-06-234

Il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adresse une motion unanime de félicitations au Journal Le Stéphanois pour l'obtention des prix suivants décernés par de l'Association des médias écrits du Québec (AMECQ) :

- madame Suzanne Boulanger, 2^e prix pour la « Conception graphique magazine » vol. 31, no 10, novembre 2009;
- madame Nicole Verville, 3^e prix pour la « Conception publicitaire » Cours de danse sociale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 7 juin 2010

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 22
Fin : 20 h 31

30. Levée de l'assemblée

2010-06-235

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 31

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière